

COMMENT ADHÉRER ?

POUR LES AGENTS EN ACTIVITÉ



Remplissez directement un bulletin d'adhésion en ligne.
Rapprochez-vous de votre collectivité pour connaître le lien d'adhésion.

POUR LES AGENTS EN DISPONIBILITÉ OU RETRAITÉS



Envoyez directement votre bulletin d'adhésion individuel et vos justificatifs en version numérique à l'adresse suivante : **cdg84-convsante@mnt.fr**

OU



Transmettez votre bulletin d'adhésion individuel accompagné de vos justificatifs auprès de la MNT à l'adresse suivante :
MNT Contrats - TSA 70020 - 33044 Bordeaux Cedex

Pour en savoir plus



AGENCE MNT D'AVIGNON

Immeuble Le Goliath 2, avenue de la Synagogue 84000 AVIGNON

09 72 72 02 02

(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)

www.mnt.fr



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775678584. Siège social : 4 rue d'Athènes- 75009 Paris.
Document à caractère publicitaire et non contractuel.
Crédits photos : Livia Saavedra - Photographies retouchées.



CONTRAT COLLECTIF SANTÉ CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE



**”Mieux pour
ma santé,
mieux pour
mon budget.”**

Sonia et sa collègue, agents
d'accueil de la ville de Biarritz



1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



3 FORMULES DE GARANTIES AU CHOIX

Choisissez votre niveau de remboursement sur l'ensemble des postes de santé :



NIVEAU 1 : CLASSIQUE

NIVEAU 2 : RENFORCÉ

NIVEAU 3 : HAUT NIVEAU

DATE D'EFFET AU CHOIX : 1^{ER} JANVIER 2025 OU 1^{ER} JANVIER 2026

DES SERVICES INCLUS POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



- Pas d'avance de frais : tiers payant généralisé (selon accords locaux).



- Des réductions pour vos lunettes et audioprothèses grâce à nos réseaux d'opticiens et audioprothésistes partenaires.
- L'assistance : aide à domicile, prestations en cas d'immobilisation ou de maladie



- Un espace adhérent en ligne pour déposer et suivre vos demandes de remboursements, consulter et télécharger vos documents, modifier vos informations personnelles, accéder à des services santé...

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé, y compris les agents détachés auprès du Souscripteur ou mis à la disposition de celui-ci, et les agents détachés ou mis à la disposition par le Souscripteur auprès d'un autre employeur public,
- Fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en retraite.

LES AVANTAGES DU CONTRAT

- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion
- Versement des prestations sur le compte bancaire de l'adhérent
- Prélèvement des cotisations sur le salaire

LE MONTANT DES COTISATIONS AU 1ER JANVIER 2026

ACTIFS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	Cotisation mensuelle en € TTC		
Agent	30.78 €	64.07 €	76.41 €
Duo	59.25 €	123.36 €	147.30 €
Famille	78.42 €	163.98 €	198.34 €

RETRAITES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	Cotisation mensuelle en € TTC		
Agent	57.62 €	100.60 €	119.97 €
Duo	110.89 €	193.68 €	231.25 €
Famille	146.78 €	257.45 €	311.39 €

Agent = 1 agent seul
Duo = 1 couple ou 1 adulte + 1 enfant
Famille = Couple avec enfants ou 1 adulte avec 2 enfants à charge et plus
Les bénéficiaires adhèrent au même niveau de garantie que l'assuré principal.



Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour connaître le montant de la participation employeur. La participation de l'employeur est à déduire des montants indiqués ci-dessus.

LES JUSTIFICATIFS POUR ADHÉRER

- Votre RIB
- Votre numéro de matricule inscrit sur votre bulletin de salaire.
- Votre attestation de Sécurité sociale de moins de 3 mois téléchargeable sur ameli.fr.
- L'attestation de Sécurité sociale de vos bénéficiaires si vous souhaitez couvrir vos proches.
- Attestation Pôle emploi ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants ou certificat de scolarité pour les enfants âgés entre 20 et 27 ans.
- Copie de l'attestation de PACS pour le partenaire ou attestation sur l'honneur de concubinage pour le concubin avec une facture aux deux noms à la même adresse.



N'oubliez pas de joindre l'ensemble des justificatifs demandés afin de pouvoir adhérer.